



Problème démarreur le, demain achat véhicule

Par **glome**, le **24/02/2014** à **18:04**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule un samedi, je l'ai essayé, j'ai roulé avec, ke l'ai acheté et ramené chez moi sur le coup de 15h30. Le lendemain matin je veux la prendre pour aller chercher mon pain, impossible de démarrer.

Le lendemain j'appelle mon garagiste, verdict démarreur HS, 370 euros de réparation.

Puis je demandé la prise en charge par le vendeur, ou du moins une participation ?

Merci d'avance de vos lumières.

Par **Visiteur**, le **25/02/2014** à **10:53**

bien sur que vous pouvez demander ! après...

Par **glome**, le **25/02/2014** à **11:25**

Bien sur que je peux demander mais ma question est bien sur est-ce que ce genre de panne, le lendemain de l'achat peut faire parti des vices cachés et bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale par le vendeur ?

Merci.

Par **PierrotCactus**, le **25/02/2014** à **12:39**

Bonjour,

S'il s'agit d'un achat auprès d'un professionnel, il y a obligation de garantir le bien.

Par contre, dans le cadre d'un achat de véhicule d'occasion de particulier à particulier, l'acte de vente est établi "vendu dans l'état" (une panne de démarreur est rarement prévisible et ne fait pas partie, d'après moi, des vices cachés)

S'il était question d'une non conformité (numéro de série non conforme, châssis plié ... etc ...), il y aurait vice caché. Dans votre cas, c'est une panne.

Vous pouvez essayer de demander une participation, mais je ne crois que vous puissiez l'obliger à participer.

Par **glome**, le **25/02/2014 à 12:54**

Je m'en doutais un petit peu, le vendeur m'a d'ailleurs répondu qu'il ne souhaitais pas participer au cout de la réparation.

En ce qui me concerne si j'étais le vendeur et que la panne arrivait moins de 24h après l'achat, j'aurai pris la moitié à ma charge...mais bon...cela n'engage que moi...

Par **Visiteur**, le **25/02/2014 à 13:08**

celà n'engage que vous... c'est pour ça qu'en justice on ne peut pas être "juge et partie"... et ce n'est pas parce que le vendeur ne veut pas participer qu'il savait pour ce démarreur.

Par **glome**, le **25/02/2014 à 13:45**

Je pense que c'est juste une question d'honnêteté et de pouvoir se regarder dans la glace, une panne en moins de 24h même si c'est une pièce d'usure, c'est quand même le vendeur qui l'a usé, un professionnel aurait fait un geste commercial, c'est l'inconvénient d'acheter à un particulier...Si le véhicule je l'avais pris le lendemain ou 2-3 jours après il aurait pas démarré, c'est bien lui qui aurait payer la réparation...